



**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2013**

Le mardi dix sept décembre deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno HURE, Maire.

Etaients présents : Mmes et Mrs Jean-Marie ROYER, Jacques DAMIEN, Nathalie DELMAERE, Marc DESLANDES, Marie-Fernande PIGNÉ, Sylvain HAMEL, Daniel SANNIER et David ZWAARDEMAKER.

Absente excusée : Arlette PETIT

Pouvoirs : Astride LEVAVASSEUR à Bruno HURÉ - Jean-Marc BELLAMY à Jacques DAMIEN - Corinne DRON à Daniel SANNIER - Estelle MAUROUARD à Jean-Marie ROYER

Secrétaire de séance : Marie-Fernande PIGNÉ

Monsieur le maire sollicite l'inscription de deux sujets supplémentaires :

- cession de parcelle à titre gratuit au profit de la commune
- participation frais de scolarité enfant en CLIS (*classe pour l'inclusion scolaire*)

A l'unanimité

Lecture et Approbation des comptes-rendus des dernières séances de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2013.

Après lecture sommaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Livre « Pages d'histoire d'un village Seinomarin : HÉNOUVILLE » : Tarifs de vente:	085-2013
---	-----------------

M. DAMIEN envisage 70 souscriptions et dresse un bilan financier de l'opération.

Considérant que la Commune a décidé de publier un livre historique sur la commune d'Hénouville en partenariat avec M. Hubert HANGARD, illustré de photographies anciennes,

Considérant que cet ouvrage sera proposé à la vente, et qu'il convient aujourd'hui d'en fixer le prix,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les prix comme suit :

- souscription : 13.50 €
- vente : 14.80 €

A l'unanimité.

Parc Naturel et Régional des Boucles de la Seine Normande : approbation de la charte et désignation des représentants	086-2013
--	-----------------

M. SANNIER s'étonne d'un nouveau vote compte tenu que la commune d'Hénouville a déjà délibéré précédemment sur ce sujet.

Il précise qu'il y aura un renouvellement des délégués après les élections municipales en mars 2014.

M. SANNIER procède à la distribution d'un document relatif aux statuts du Syndicat et au Budget primitif 2014.

Il précise qu'une seule commune n'a pas souhaité renouvelé son adhésion au Parc : Manneville Sur Risle

9 nouvelles communes nous ont rejoints contre 16 proposées.

La région Haute Normandie a souhaité que les sièges des délégués soient attribués en fonction des parts financières apportées par les différents collèges.

Au sein du Budget primitif 2014, on constate une augmentation de certaines lignes budgétaires en prévision des manifestations qui se dérouleront à l'occasion des 40 ans du Parc .

Considérant les objectifs principaux des PNR «projets de développement fondés sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine», leur gestion locale et l'absence de réglementation opposable aux tiers propre aux PNR.

Ainsi porté par ses membres, le Parc Naturel Régional s'attachera tout spécialement à être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels, à coopérer pour un développement local durable, innovant et solidaire, et à tisser des liens entre les habitants et leur territoire en construisant un sentiment d'appartenance et une culture commune

L'approbation de la charte aura effet pour sa durée de validité, soit 12 années, et qu'elle implique l'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'approuver la charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) dans l'ensemble de ses dispositions,
- désigner M. Daniel SANNIER (délégué titulaire) et M. Jean-Marc BELLAMY (délégué suppléant) pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat dans le collège des communes et villes porte d'entrée,
- donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

A l'unanimité

(M. SANNIER ne prend pas part au vote)

Budget primitif 2013 – décision modificative :	087-2013
---	-----------------

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, les décisions modificatives suivantes, relatives au solde des travaux de la 36è tranche d'éclairage et enfouissement des réseaux :

INVESTISSEMENT	
Compte 2041582 Opération 32	Compte 238 Opération 32
+ 13 778.00 €	- 13 778.00 €

A l'unanimité

Travaux RD67 :

M. le Maire précise que les mats sont en service sauf 2 (produits endommagés lors de la livraison). En majorité les riverains sont satisfaits. Une économie va être réalisée grâce aux nouvelles lampes.

Cession de parcelle à titre gratuit au profit de la commune	088-2013
--	-----------------

M. DAMIEN rappelle qu'une réunion avec les riverains du lotissement des tilleuls s'est tenue.

L'autorisation sera donné à TERRES A MAISONS afin qu'ERDF puisse se raccorder sur le transformateur. (6 personnes seulement ont voté)

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre de la réalisation du futur lotissement sis Rue de Bethléem, la commune souhaite acquérir une parcelle appartenant aux co-propriétaires des Tilleuls cadastrés A 1110 d'une superficie totale de 165 m² à titre gratuit.
Afin de se porter acquéreur de cette parcelle, il y a lieu de faire délibérer le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de décider :

- d'acquérir la parcelle ci-dessus à titre gracieux,
- de charger Maître CHOMBART, notaire à DUCLAIR, d'établir l'acte de cession
- d'autoriser le Maire à engager la procédure d'enquête publique et à signer au nom de la Commune d'Hénouville l'acte de cession à titre gratuit,
- dit que les crédits destinés à la transaction seront ouverts au budget primitif 2014.

A l'unanimité

19h43 : Départ de M. HAMEL

19h47 : arrivée de Mme MARICAL

Participation frais de scolarité enfant en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire)	089-2013
---	-----------------

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que par délibération en séance du 26 mars 2010, la Commune de Maromme accepte d'accueillir dans ses différents établissements scolaires, les élèves domiciliés en dehors de la Commune au vu des conditions suivantes:

- enfant scolarisé dans une classe n'existant pas dans la commune d'origine, telles les CLIS
- enfant étant dans une situation prévue par la Loi et les règlements, notamment l'article R 212.21 du Code de l'Education

Il faut rappeler que les placements des enfants en CLIS sont imposés par l'académie, et les familles n'ont pas le choix du lieu de scolarité

Monsieur le Maire expose également, qu'afin de prendre en charge la participation pour un élève pour l'année 2012/2013 en classe CLIS, les frais de fonctionnement s'élèveront à 340 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le règlement de cette participation.

La somme sera créditée au compte 62878 : « remboursement de frais à d'autres organismes »

A l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bilan Téléthon 2013 :

M. le Maire détaille les recettes par animations et procède à la lecture du courrier de remerciements et félicitations de Mme GUILLERM

M. le Maire rappelle que la recette s'élève pour le moment à environ 2400 €. Vendredi prochain se déroulera le tournoi de manille.

M. le Maire informe les élus du prix exceptionnel facturé par l'orchestre MILK SHAKE (700 € au lieu de 1400 €). Il précise que la commune n'a pas à supporter ces frais, ni les participants au repas. C pourquoi, il a fait appel au mécénat de quelques entreprises. Pour le moment 3 entreprises ont répondu présentes : M. BARDIN, PIMONT COUVERTURE et DORIVAL.

Des remerciements leur seront adressés ainsi qu'aux communes qui ont aidé par le prêt de matériel : tables à La Vaupalière, estrades à Notre de dame de Bondeville et cafetières par le comité des Fêtes de la Vaupalière.

Remerciements : Le maire procède à la lecture du courrier de remerciement adressé par l'association Sport à Loisir dans le cadre de l'acquisition de deux tables de ping-pong.

Mutation Bureau des autorisations d'urbanisme : L'instruction des dossiers se fera à ROUEN et non plus à PAVILLY, à compter du 1^{er} janvier 2014. En 2015, La CREA reprendra la compétence urbanisme.

Perception de DUCLAIR : Départ de Mme JULIO à la Direction Générale des Finances de ROUEN, à compter du 1^{er} janvier 2014. Sa remplaçante sera Mme Myriam RUFFE (Trésorerie de Tôtes).

Personnel communal :

- Mme DANET Marie-France sera opérée le jeudi 19 décembre. Un recrutement est en cours pour son remplacement temporaire.
- Le transport scolaire sera assuré les 19 et 20 décembre prochains ainsi que les 6 et 7 janvier 2014 par un chauffeur des cars Hangard
- formations transport scolaire (FCO voyageur) sera réalisée par Rose DANET et Carlos BERTIN). M.CANTREL passera son permis D courant février après une formation de 3 semaines.

Nouveaux Rythmes scolaires :

M. DAMIEN relate sa dernière réunion avec les parents des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire. Présence de peu de participants (environ la moitié des effectifs)

Aucune remarque n'a été faite au sujet de l'éventuelle participation financière des familles pour les activités périscolaires. Un problème reste en suspens et la municipalité devra y réfléchir : le mercredi après midi et l'accueil et le retour au domicile des enfants.

Résultat sur le sondage de l'école le samedi matin ou le mercredi matin : seulement 47 familles ont répondu (7 sans opinion, 10 pour le samedi et 30 pour le mercredi).

On peut dire qu'à l'issue de cette réunion le résultat est plutôt positif.

M. DAMIEN a rencontré le directeur de la MJC de Duclair. Il pourrait être envisagé 2 animateurs, sur 3 jours, chaque semaine.

M. le Maire précise que la CREA étudie la possibilité de verser une aide exceptionnelle pour la première année aux petites communes.

M. SANNIER fait part de sa réunion, à Berville sur Seine, avec la MJC de DUCLAIR dans le cadre du CESAJE.

Sur Berville sur Seine, le ramassage scolaire a lieu après la classe et non après le périscolaire.

M. DAMIEN précise que d'autres réunions de réflexion auront lieu et que ce point sera abordé.

Restauration scolaire : Intervention M. SANNIER sur l'origine des repas bio du 17 novembre dernier. Il précise qu'il a été en contact avec la diététicienne de la Cuisine évolutive au sujet de la provenance des produits bio. La provenance des produits reste vague et pas locale.

C.M.E. : M. SANNIER rappelle la mise en place des pommiers les 6 et 7 décembre derniers. Le samedi 7, M. GIRAULT, Président du Parc, nous a fait l'honneur d'être présent. Les manifestations se sont bien déroulées

Coût total : 263.03 euros.

Les 2 pommiers restant à greffer le seront en avril chez M. SIMEON.

Site internet :

M. le Maire fait part de 2 demandes de modifications

- une rubrique pour les assistantes maternelles au même titre que les associations, gérée par le jardin d'éveil.

Une rubrique « petites annonces » alimentée par la commune, suite à la demande d'hénouvillais(e)s.

M. SANNIER signale un problème récurrent sur la seconde page du CME.

Commission cimetière :

M. le Maire informe le conseil de la tenue d'une réunion le lundi 16 décembre 2013 afin d'approuver le règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir. Un exemplaire sera affiché à l'entrée du cimetière.

Un devis sera également demandé en vue de la pose d'une stèle permettant d'indiquer les noms des personnes dont les cendres sont dispersées dans le jardin du souvenir.

M. SANNIER propose aussi une réflexion sur la plantation d'un arbre. M. le maire suggère déjà de retirer ceux qui sont devenus trop imposants suite à l'avis positif de l'ONF.

Une nacelle pourrait être louée avec l'intervention de M. CANTREL (titulaire du CACES)

Analyses 2012-2013 de l'eau du captage de la Fontaine :

M. SANNIER a obtenu les documents qu'il souhaitait lors de la réunion du conseil municipal du 5 novembre dernier auprès de l'ARS.

A deux reprises il a constaté que l'eau n'était pas conforme (Août 2012 et Mai 2013).

On note une augmentation des nitrates au fil des années.

Carte de vœux 2014 et organisation des vœux 2014

M. le Maire mentionne que lors des vœux en janvier 2013, il avait précisé dans son discours que tous les habitants seraient conviés à la cérémonie à compter de 2014, du fait de la réhabilitation de la salle polyvalente.

Il s'est rapproché de M. BOUILLON qui lui a précisé que cela était conforme malgré la période préélectorale. Il faudra être conscient des contraintes budgétaires et humaines. Il sera nécessaire que les agents, les élus participent au service.

L'assemblée délibérante est favorable à la nouvelle organisation des vœux de la municipalité.

Manifestations en fin d'année (novembre décembre) :

M. le maire propose un échelonnement des manifestations en fin d'année afin d'éviter une surcharge de travail aux services techniques et administratif.

Il sera souhaitable de changer la date de l'exposition de peinture. Mme MARICAL pense que le printemps serait une bonne période.

Lecture du courrier de TAM :

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par T.A.M. au sujet de l'acquisition du terrain en vue de l'implantation d'un local commercial.

Le prix proposé avoisine les 100 € le m².

Les élus estiment que le prix de vente est excessif et ne sont pas favorables à cette proposition.

PNRBS :

M. SANNIER rappelle qu'il y a 2 ans un partenariat était né avec le PNRBS au sujet du suivi des mares

Actuellement le projet reprend vie grâce à deux étudiants de l'Université de Rouen (en Master) et la CREA.

Le 16 décembre dernier, M. SANNIER a accompagné ces deux étudiants sur le terrain.

M. SANNIER interpelle les élus sur la nécessité de protéger la mare du grand clos.

En juillet dernier, la CREA avait établi un bilan d'étape sur l'état des mares (mais hors PNRBS)

AREHN :

Le 12 décembre dernier M. SANNIER s'est rendu au colloque sur la qualité de l'air au Hangar H2O.

Il précise aux élus, qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les communes auront une obligation sur la qualité de l'air dans les écoles, sur la ventilation des bâtiments publics et les matériaux utilisés.

Un contrôle sera à faire réaliser par un organisme agréé. Le coût envisagé : 3000 €.

CESAJE :

M. SANNIER indique qu'il est difficile de mobiliser les adolescents (11-16 ans). Il est donc proposé de convier les familles et les adolescents, en mairie, pour une réunion d'information, courant janvier.

Relais des Arts :

M. DAMIEN a participé à l'Assemblée Générale de l'association qui connaît des difficultés. Seulement 4 adhérents au cours de peinture et 1 au cours d'encadrement.

M. DAMIEN a donc suggéré à l'association de faire davantage de publicité, notamment par le biais du prochain bulletin.

Prochaines réunions :

- Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 21 janvier 2014, à 20 h en mairie.
- Commission « finances » : jeudi 13 février à 19 h
- Conseil municipal – vote du budget : vendredi 21 février 2014, à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Bruno HURÉ

Marc DESLANDES

Pouvoir Jean-Marc BELLAMY
à Jacques DAMIEN

Jean-Marie ROYER

Daniel SANNIER

Marie-Fernande PIGNÉ

Jacques DAMIEN

Pouvoir
d'Astride LEVAVASSEUR
à Bruno HURE

Marie-Claude MARICAL

Nathalie DELMAERE

Sylvain HAMEL

David ZWAARDEMAKER

Pouvoir Corinne DRON
à Daniel SANNIER

Pouvoir
Estelle MAUROUARD
à Jean-Marie ROYER